

PRÉFET DU NORD
SOUS-PREFECTURE DE DOUAI

Bureau des Collectivités
Territoriales et de
l'Environnement

A

Liste de destinataires in fine

Douai, le 24 juin 2013

Objet : Directive inondation

La Directive européenne 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondations prévoit la réalisation de plans de gestion du risque inondation (PGRI), au plus tard le 22 décembre 2015, pour les bassins ou groupes de bassins les plus sensibles.

Dans ce cadre, 11 Territoires à Risque Important d'Inondation (TRI) ont été définis dans le bassin Artois-Picardie ; ils représentent des zones où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants ; la région de Douai (31 communes) a été retenue (arrêté préfectoral du 26/12/2012) dans la liste des TRI établie selon des critères nationaux.

La gestion des risques d'inondation repose sur une mobilisation de tous les acteurs concernés, au premier rang desquels les maires jouent un rôle essentiel d'information, de prévention, d'aménagement du territoire, d'alerte et de gestion de crise.

Elle s'appliquera à travers les outils actuels de gestion des risques, tels que les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (**PAPI**), les Plans de Prévention des Risques d'Inondation (**PPRI**), les plans communaux de sauvegarde (**PCS**) mais également à travers les outils de planification tels les Schémas de Cohérence Territoriaux (**SCOT**), les Plans Locaux d'Urbanisme (**PLU**), les Cartes Communales (**CC**) et les programmes de travaux définis par les collectivités. Elle se complète naturellement par l'exercice des pouvoirs de police que détient le maire, qui peut aussi prendre diverses mesures de prévention exigées par la situation.

L'identification du TRI de Douai nécessite une mobilisation de l'ensemble des partenaires concernés autour d'une véritable stratégie locale de gestion des risques d'inondation.

A cet effet, je vous propose une réunion :

le lundi 8 juillet à 16h30 à la Sous-Préfecture de Douai

A cette occasion, les services de l'État pourront vous exposer en détail le processus de mise en œuvre de la Directive Inondation sur le TRI de Douai et un échange entre toutes les parties prenantes permettra d'identifier parmi les collectivités territoriales concernées celle qui pourrait prendre le rôle de structure porteuse de la stratégie de gestion du risque d'inondation pour le Douaisis.

Le Sous-Préfet,



Jacques DESTOUCHES

LISTE DE DESTINATAIRES

- Monsieur le Président du Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais
- Messieurs le Président du Conseil Général du Nord

- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD)
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Coeur de l'Ostrevent (CCCO)
- Monsieur le Monsieur le Président du Syndicat Mixte du SCOT du GRAND DOUAISIS

- Monsieur le Président de la Mission Bassin Minier
- Monsieur le Président du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut
- Monsieur le Président de NOREADE
- Monsieur le Président du SAGE Scarpe Aval

| | |
|-------------------------|-----------------------|
| Arrondissement Douai | Lallaing |
| Anhiers | Lewarde |
| Aniche | Masny |
| Auberchicourt | Montigny-en-Ostrevent |
| Bruille-lez-Marchiennes | Pecquencourt |
| Dechy | Râches |
| Douai | Raimbeaucourt |
| Écaillon | Rieulay |
| Erre | Roost-Warendin |
| Fenain | Sin-le-Noble |
| Guesnain | Somain |
| Hornaing | Waziers |

Sous-couvert de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord

- Monsieur le président de la Communauté de Communes Pays de Pévèle (CCPP)
- Monsieur le Maire de la commune de Moncheaux

Sous-couvert de Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes

- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM)
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Porte du Hainaut (CAPH)

- Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées de la Scarpe et du Bas Escaut (SMAHVBSE)

- Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Région d'Anzin, Raismes, Beuvrages, Aubry-du-Hainaut, Petite-Forêt (SIARA)

- Mesdames, Messieurs les maires des communes de :
Aubry du Hainaut, Bellaing, Helesmes, Hérin, Oisy, Raismes et Wallers

Copie à : - Monsieur le sous-préfet de Valenciennes
- Monsieur le secrétaire général de la Préfecture du Nord
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer Nord (DDTM)
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)